

AVIS D' APPEL D' OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D' URGENCE NO 013 /AONO/CUG/CIPM/2024 DU 20 SEPTEMBRE 2024 POUR LEXECUTION DES TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE HORIZONTALE ET RAFFRAICHISSEMENT DES BORDURES DANS LA VILLE DE GAROUA. FINANCEMENT : Budget CUG, Exercices 2024

1. Objet

Le Maire de la ville de Garoua, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert

en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de signalisation routière horizontale et rafraichissement des bordures dans la ville de Garoua.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent, notamment :

[] Le nettoyage, le dépoussiérage et le lavage de la bande de chaussée devant recevoir le marquage ; [] Le pré marquage ;

[] La fourniture et l'application des peintures routières de couleur blanche, du thermoplastique, ou des enduits à froid bi composants, des billes de verre pour rétro réflexion ;

[] La fourniture et l'application des peintures de couleur blanche et noire sur les bordures

[] Toutes autres sujétions nécessaires à la bonne exécution des travaux.

3.Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des opérations est de Quinze millions (15 000 000) FCFA toutes taxes comprises.

4.Allotissement

Ces travaux sont repartis en un lot unique ci-après définis :

Les itinéraires concernés par ce lot sont :

1	Carrefour aéroport-Carrefour CĪCAM
2	Carrefour aéroport – Carrefour préfecture
3	Carrefour conteneur – carrefour PTT
4	Carrefour PTT – Carrefour CUG – Carrefour Barmari
5	Carrefour CUG – Rond point Yelwa – Carrefour Egranage

5.Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute entreprise nationale spécialisée dans les travaux de signalisation routière.

6.Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le Budget de la Communauté Urbaine de Garoua, Exercices 2024, ligne 610 1 07 : Compte d'entretien des voiries.

7.Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat du Maire de la ville de Garoua, lere étage du

bâtiment de l'Hôtel de Ville de Garoua, dès publication du présent avis dans le journal des marchés, Cameroun Tribune ou COLEPS.

La version électronique du DAO peut être consultée sur le site de l'ARMP ou sur la plateforme COLEPS aux adresses www.arpmp.cm et www.publiccontracts.cm

8.Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au secrétariat du Maire de la ville de Garoua, 1er: étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Garoua, dès publication du présent avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **Trente mille (30 000) francs FCFA** payable à la recette Municipale de la communauté Urbaine de Garoua contre reçu.

9.Remises des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au secrétariat du Maire de la ville de Garoua, 1er étage du bâtiment de l'Hôtel de Ville de Garoua au plus tard le **14 Octobre 2024 à 13 heures** précises et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention suivante :

« AVIS D' APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N 013 /AONO/CUG/CIPM/2024 DU 20 septembre 2024.

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE HORIZONTALE ET RAFFRAICHISSEMENT DES BORDURES DANS LA VILLE DE GAROU »

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10.Delai de Livraison

Le délai d'exécution maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de deux (02) mois

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres établie par un établissement financier agréé par le Ministre des finances et figurant sur la liste de la pièces n 12 du DAO, d'un montant de **trois cent mille (300 000) FCFA**.

12. Recevabilité des Offres

Les offres devlont respecter le mode de séparation des offres administratives, techniques et financières.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment, l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque ou une assurance de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres,

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certinées conformes par le service émetteur.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis, qui se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Garoua, aura lieu le **14 Octobre 2024_ à 14 heures** dans le bâtiment annexe abritant la CIPM.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

La Commission Interne de Passation des Marchés compétente

établira séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la composition des offres et les montant de la soumission .

14.Critères d'évaluation

14. Critère d'évaluation

14. 1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

1. Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
2. Absence d'une pièce administrative autre que la caution de soumission, 48 heures après l'ouverture des offres ;
3. Non-conformité d'une pièce administrative, 48 heures après l'ouverture des offres ;
4. Non possession en propre d'une machine de marquage autoporté et autotractée avec modulateur ;
5. Fausse déclaration ou pièce (s) faIsifiée (s) ;
6. N'avoir pas effectué au cours des cinq dernières années (2019, 2020,2021, 2022, 2023) des travaux de signalisation routière (enduit à froid, bi composant ou thermoplastique) d'un montant cumulé de dix millions (10 000 000) francs CFA. Les références de l'année 2024 seront prises en compte.
7. Non satisfaction de 70% de critères essentiels.

14.2. Critères essentiels

Les critères essentiels qui seront évalués de façon binaire portent sur :

La qualité de la note méthodologique ; La qualité du personnel clé ;

Les moyens matériels ;

iv. Preuve d'acceptation des conditions du marché (cahier des clauses administratives particulières (CCAP) paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphées à toutes les pages et signées, cachetées et datées à la dernière page).

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requis et dont l'offre est évaluée la moins « disante ».

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction de l'Urbanisme, de l'Architecture de la Communauté Urbaine de Garoua, dès publication du présent Avis.

N.B: pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la

GAROUA Le 20-09-2024
Le MAIRE
GOURA BELADJI